CC 559020

# Crise sanitaire : la petite pêche est en danger

17 avril 2020 dans Coronavirus, Espace programme

Temps de lecture 5 minute(s)

*Article rédigé par le groupe thématique « Mer et pêche » de La France insoumise. Vous aussi, rejoignez un groupe thématique.*

La crise sanitaire que traverse notre pays heurte de plein fouet le secteur de la pêche. Les prix moyens des marchandises s'écroulent, laissant une économie au ralenti et présageant d'un avenir très incertain pour certaines entreprises du secteur.

Malheureusement, la petite pêche souffrait déjà avant cette crise. Elle n'en est que plus sévèrement touchée. En effet, elle est menacée depuis plus de 50 ans par la surexploitation industrielle des ressources marines. Les flottes industrielles et les politiques publiques en leur faveur détruisent la petite pêche et vident les océans.

Pour les pêcheurs et pêcheuses dépendant·es des marchés de la restauration et de l'export, pour lesquels la période du printemps est cruciale, l'inquiétude est à son comble. L'arrêt de la restauration collective avec la fermeture des écoles, des restaurants et des poissonneries de détail puis l'interdiction des marchés et la réduction des exportations ont entraîné l'effondrement de tous les marchés dont dépend la filière pêche et une chute de la consommation de poisson en France. L'interdiction de vente à quai (sauf dérogation) a porté le coup de grâce à la petite pêche. Les prix se sont effondrés et les pêcheur·ses ont dû vendre leur poisson à un prix dérisoire, à défaut de le jeter.

Cette situation offre un quasi-monopole à l'industrie agro-alimentaire et à la grande distribution. Le secteur de la petite pêche pose la question du positionnement de la grande distribution pendant cette crise. La grande distribution sera-t-elle prête à jouer le jeu et favoriser les poissons de pêche côtière au lieu des produits de la pêche industrielle ?

Depuis le début du confinement, la crainte de la pénurie a poussé les Français à faire des réserves de nourriture, notamment des conserves et des produits surgelés. Or, dans le domaine de la pêche, ces produits sont issus de la pêche industrielle (thon, cabillaud, par exemple) ou de l'aquaculture.

L'ONU, en recommandant de manger du thon en boîte, fait le jeu des industriels du secteur de la pêche. Les enseignes Carrefour et Leclerc privilégient des labels de la pêche industrielle (MSC, entre autres) tout en se vantant de faire vivre la pêche française. En vérité, ils contribuent à la mort de la petite pêche en refusant de vendre leurs produits. Face à cela, l'association Bloom propose une liste des circuits courts et AMAP vendant des produits issus des techniques de pêche à faibles impacts (cf. liste en fin d'article).

Du côté des criées, certaines ont fermé (Dunkerque, Port-la-Nouvelle, Royan, etc.) rendant quasiment impossible tout débarquement. D'autres ne fonctionnent qu'à temps partiel ; ainsi à Rungis, le secteur du poisson a chuté à hauteur de 80 à 85%. Bien que les cours soient remontés ces derniers jours, les volumes vendus restent très faibles et le marché est encore fragile.

Les mesures gouvernementales sont une première réponse mais n'apportent aucune garantie quant à la survie des entreprises les plus fragiles. Les pêcheur·ses font face à un dilemme : rester à quai pour éviter toute contamination quitte à couler l'entreprise ou prendre le risque d'aller pêcher et de travailler à perte.

En l'absence d'un soutien financier garanti, les pêcheur·ses sont de plus en plus nombreux·ses à reprendre la mer. Or, envoyer des navires en mer sans garantie que leur pêche trouvera preneur est le comble de l'absurde. A ce jour, la filière pêche est dans une absence totale de coordination et de concertation, alors qu'elle serait plus nécessaire que jamais.

Tributaires de la météo, les entreprises de la petite pêche ont déjà passé un hiver particulièrement éprouvant et sont donc vulnérables. La situation des pêcheur·ses est également variable selon les métiers et les régions. Les fileyeur·ses du Nord sont par exemple dans une situation alarmante : ils remontent depuis plusieurs mois des filets vides en raison de l'impact de la pêche électrique — toujours autorisée dans une certaine mesure jusqu'en juin 2021. Les ligneur·ses de Bretagne, quant à elles et eux, sortent de la période de repos biologique, synonyme d'absence complète de revenu.

## L'urgence : reconnaître et aider la petite pêche

Il s'avère donc indispensable que la spécificité de la petite pêche soit prise en compte dans la mise en œuvre et l'attribution des aides gouvernementales. Une politique d'aides appliquées de manière monolithique bénéficierait uniquement à la pêche industrielle et supposerait la destruction du tissu de la petite pêche côtière.

Fin mars, l'industrie de la petite pêche regardait avec amertume la présence de 4 chalutiers congélateurs géants dans le Golfe de Gascogne alors que les pêcheur·ses côtier·es étaient forcé·es de rester à quai. La pêche industrielle impose et nous donne à regarder sa domination de l'industrie. Ces navires appartiennent à deux multinationales néerlandaises, dont l'une, Cornelis Vrolijk, possède la compagnie française France Pélagique. L'ancien Directeur Général de France Pélagique, Antoine Dhellemmes, est le vice-président du Comité national des pêches et président de l'Organisation de Producteurs FROM Nord qui gère plus de 128.000 tonnes de quotas en France, soit près de 40% du quota national. Le fils Dhellemmes a pris la direction de France Pélagique en Janvier 2020. Cette emprise des industriels de la pêche sur le secteur explique facilement la trahison continue des petit·es pêcheur·ses côtier·es par leurs représentant·es officiel·les.

Il est impératif que le système de pêche actuel change. Il est nécessaire d'ancrer dans la loi une définition de la petite pêche artisanale afin que celle-ci soit reconnue. Le fonctionnement du comité national, des comités régionaux et des organisations de producteurs (OP) doit changer. Ces instances de la pêche ont un fonctionnement non démocratique et opaque. Il est temps de changer ceci afin que tous les pêcheur·ses soient représenté·es et puissent s'exprimer.

Le ralentissement des activités de pêche destructrices (à savoir la pêche industrielle) pourrait représenter une période de repos biologique salvatrice pour certaines espèces marines. C'est le cas en Méditerranée où des rorquals communs ont été observés dans les Calanques de Marseille. Les aides de l'État visant à compenser le manque d'activité doivent être vues comme une manière « d'investir dans le capital naturel pour laisser la nature se reposer ». Malheureusement certain·es y voient déjà une opportunité de demander une augmentation des quotas de pêche, dès la crise sanitaire passée, « pour rattraper le temps perdu ». L'industrie néerlandaise annonce avoir obtenu un report de son quota annuel de 10% pour 2021 si celui-ci n'est pas utilisé en 2020, et continue de faire pression pour que cette part passe à 25%. Cette logique prédatrice a pour seul but de satisfaire les intérêts de quelques-un·es au détriment de l'intérêt commun.

Le monde de demain que nous voulons construire devra absolument faire sortir le secteur de la pêche de la course au profit.

## Liste des circuits courts pour les produits de la pêche proposée par l'association BLOOM

BLOOM a fait un tour d'horizon des initiatives afin d'aider les consommateurs qui désirent acheter du poisson.

## Au niveau national

- Pleine Mer a créé une carte interactive qui regroupe les circuits-courts de la filière pêche : vente à quai et AMAP.
- Le Marché Vert a également établi une carte avec quelques points de vente pour acheter du poisson en circuit-courts.
- Si vous n'habitez pas en bord de mer, les Paniers de la Petite Laura et Poiscaille livrent du poisson pêché par de petits artisans dans toute la France.

## Par région

Dans les Hauts-de-France :
Les Aubettes à Dunkerque, à Calais et à Boulogne-sur-Mer sont ouvertes quelques jours par semaines.

En Normandie :
Normandie Fraîcheur Mer regroupe tous les points de vente de la région Normandie et notamment la vente à quai, les marchés, et les poissonneries de quartier.

En Bretagne :
La Région Bretagne a créé une plateforme pour relier les producteurs et les consommateurs (disponible à partir du 9 avril 2020)

En Méditerranée :
La vente à quai est une tradition en Méditerranée. Les pêcheur·ses maintiennent un point de vente en période de COVID-19 si le maire de la ville l'autorise (dérogation accordée par le préfet).

*Pendant ces jours de confinement les groupes thématiques de la France insoumise ont décidé d'apporter leur contribution à travers des réflexions sur la situation actuelle. Chaque jour, un ou plusieurs articles d'analyses seront produits par un des groupes thématiques. Retrouvez ces productions sur la page de l'espace programme.*